



Le **CENTRE DEPARTEMENTAL DE FORMATION 33** de la **F.N.M.N.S.- U.S.G.R.D.** vous propose une session de formation, les :

**VENDREDI 5, SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7
SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 MARS 2021**

de : **8h à 12h et 13h30 à 18h30,**

où : **138 ROUTE DE LEOGNAN 33140 VILLENAVE D'ORNON** (à côté du collège de Chambéry)

Et le **Tarif** est de : **500€**, (comprenant les cinq repas du midi),

Ou : **525€** (si la formation est prise en charge par un O.P.C.O.)

Le **règlement** s'effectuera :

- Soit, par **chèque** à l'ordre de l'**U.S.G.R.D.**,
- Soit, par **bon de commande** (à l'ordre de l'**U.S.G.R.D.**), si les frais du stage sont pris en charge par votre employeur.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 10 JOURS AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION, avec un nombre maximum de 16 stagiaires. Toutefois, l'**U.S.G.R.D.** se réserve le droit d'annuler la session de formation si le nombre minimum de 6 stagiaires n'était pas atteint.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Monsieur Freddy SALLAN au 06.16.11.75.93

Ou

Secrétariat au 06.27.59.06.88

Si cette formation vous intéresse

MERCI de remplir le dossier d'inscription ci-dessous au plus vite, et de le renvoyer l'adresse ci-contre.

C.D.F.33 / U.S.G.R.D.

138 route de Léognan
33140 Villenave d'Ornon

e-mail : usgrd.asso@gmail.com
www.centreformationaquitaine-fnmns.fr

MERCI de joindre **IMPERATIVEMENT à votre dossier les photocopies du (es)**

- Carte d'identité ou Passeport,
- Diplôme PIC.F.,
- P.S.E.2,
- PAE F P.S.C. (ou équivalent),
- Votre dernière formation continue P.S.E.2,
- La dernière formation continue de formateur,

Anciennement appelé PAE1 Pédagogie Appliquée à l'Enseignement de niveau 1, la PEA FPS (Pédagogie Appliquée à l'enseignement des Formations PSE) vous permettra de contextualiser et d'appliquer votre pédagogie pour délivrer l'enseignement spécifique de l'unité Premiers secours en équipe de niveau 1 et de niveau 2 (PSE1 PSE2)).
Pour cette formation « passerelle PAE FPS », vous devez être titulaire de l'unité d'enseignement PIC F et PAE FPS et à jour de votre formation continue.



Cadre réglementaire

Arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement - NOR: INTE1232101A - version consolidée au 18 août 2012
Arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement - NOR: INTE1233722A - version consolidée au 01 octobre 2012 à l'unité d'enseignement - NOR: INTE1232622A - version consolidée au 31 août 2012

Formation passerelle « PAEF PS », pourquoi?

Si vous aimez le secourisme, la pédagogie, transmettre vos connaissances, et que vous souhaitez renforcer vos compétences de formateur PSC1, n'hésitez pas, embrassez la qualité de formateur! Une voie enrichissante, technique et humaine.
En devenant formateur PSE vous enseignerez et ferez partager votre expérience dans le domaine du premiers secours en équipe.

Contenu de la formation

L'unité d'enseignement pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en premiers secours pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, au domaine particulier de l'enseignement du premiers secours en équipe.

En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d'emploi et en utilisant les compétences liées à aux unités d'enseignement PICF et PAE FPS de dispenser l'enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.

La formation de formateur aux premiers secours a pour objectif l'acquisition des compétences nécessaires à l'enseignement des premiers secours.

Elle a pour objectif de rendre candidats aptes à:

- Acquérir les connaissances relatives à l'unité d'enseignement « pédagogie initiales communes de formateurs,
- Organiser une session de formation,
- Réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir d'une formation PSE1, PSE2,
- Mettre en œuvre les techniques pédagogiques nécessaires pour animer une séance de formation,
- Réaliser une évaluation formative, sommative et certificative des participants

(décret du 12 juin 1992 modifié. Les arrêtés du 08 août 2012 et du 03 septembre 2012)

Méthodes mobilisées : Ces modules sont réalisés par apports théoriques (exposés directifs, interactifs), travaux de groupe (fiches de tâches) et pratiques (mises en situations pédagogiques).

Evaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur : leur acquisition des techniques au fur et à mesure de leur apprentissage ; leurs capacités de mise en œuvre des procédures, lors de mises en situation pratiques.

Durée:

35 heures environ

Lieux:

- Villenave d'Ornon (nos locaux)

Objectifs:

A l'issue de la formation, le participant doit être capable de :
- organiser une séquence de formation,
- réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir lors d'une formation PSE1 et PSE2
- réaliser une évaluation formative, sommative ou certificative des participants.

Modalités:

Prérequis:

- ⇒ Avoir le PSE1 et PSE2
- ⇒ Avoir la PIC F
- ⇒ Être à jour de ses formations continues annuelles
- ⇒ Avoir plus de 18 ans

Contact

- usgrd.asso@gmail.com
06.27.59.06.88 (Secrétariat)

Prix

- 450 € / participant

PASSERELLE PAE PS

BULLETIN D'INSCRIPTION

Civilité Madame Mademoiselle Monsieur

NOM & PRENOM _____

Nom de jeune fille _____

(veuillez renseigner votre nom de jeune fille pour la femme mariée)

Sexe Féminin Masculin

Date de naissance _____ Lieu & Département de naissance _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

E-mail _____

(merci de remplir le champs lisiblement)

DATE DU STAGE :

VENDREDI 5, SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7

SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 MARS 2021

Ce « **BULLETIN D'INSCRIPTION** » est à nous retourner dûment complété et signé, accompagné :

- du mode règlement Chèque, Bon de commande, (à l'ordre de l'C.D.F. 33- U.S.G.R.D.),
 Autres (Pole Emploi, OPCO, CPF,...)
- d'un montant de 500€ 525€

RESERVE AU C.D.F.33 DE LA F.N.M.N.S.- U.S.G.R.D.

Dossier _____ **reçu** _____ **le :** _____

Nom de la Banque _____

N° _____

Bon de commande N° _____

Autre Réf. _____

PHOTOCOPIES :

Diplôme P.I.C.F. P.S.E.2 PAE F PSC

Formation Continue P.S.E.2 Date _____

Formation Continue Formateur Date _____

A _____
le _____

NOM ET SIGNATURE



ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

processus certifié

Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription. L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.

NOM OU RAISON SOCIALE DE L'EMPLOYEUR (en cas de prise en charge)

NUMERO DE SIRET CODE APE

ADRESSE DE FACTURATION

CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE FAX

E-MAIL
(merci de remplir le champ lisiblement)

DOSSIER SUIVI PAR

Le soussigné s'engage à régler la formation au « **C.D.F. 33 DE LA F.N.M.N.S.- U.S.G.R.D.** » souscrite au bénéfice de :

NOM ET PRENOM DU STAGIAIRE

POUR UN MONTANT DE **500€ (quatre cent euros),**
OU DE **525€ (cinq cent vingt-cinq euros), coût pour une prise en charge par un O.P.C.O.**

Le **titre de paiement** doit être libellé à l'ordre du « **C.D.F. 33 DE LA F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.** ».

La partie ci-dessous ne concerne que les formations prises en charge par un employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Si ce dernier a demandé une prise en charge directe du coût de la formation à un organisme financeur (O.P.C.A. ou autre) et obtenu de sa part une confirmation écrite, dûment datée et signée, qu'il joindra alors au présent dossier, il indique ci-dessous les coordonnées de l'organisme. Dans le cas contraire, il est inutile de compléter cette partie.

NOM DE L'ORGANISME FINANCEUR

NUMERO DE SIRET

ADRESSE DE FACTURATION DE L'ORGANISME FINANCEUR

TELEPHONE E-MAIL

DOSSIER SUIVI PAR

À l'égard du **C.D.F. 33 DE LA F.N.M.N.S.-U.S.G.R.D.**, l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où l'organisme financeur n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinue ou incomplète du stagiaire. Le paiement de la totalité des droits d'inscription, non encore acquittés six mois après l'action de formation, sera réclamée au réel débiteur.

A _____, le _____

Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge.

L'EMPLOYEUR - CACHET ET SIGNATURE



NIVEAU D'ETUDES :

DIPLÔMES SCOLAIRES OBTENUS :

PROFESSION ACTUELLE :

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

NIVEAU SECOURISME ACQUIS :

Quelle est votre attente par rapport à cette formation ?

A REMPLIR PAR TOUS LES CANDIDATS :

Je, soussignéatteste l'exactitude des renseignements donnés et confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant la formation choisie. Je m'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé.

Fait à : le **SIGNATURE :**



Je cède / Je ne cède pas (*rayez la mention inutile*) mon droit à l'image pour reproduire ou diffuser auprès du public les enregistrements (sans limitation de nombre) en intégralité ou en partie sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats, pendant une durée de 15 ans et ce à titre gracieux. Ces reproductions auront pour objet l'illustration des activités de l'association CDF 33.

Fait à : le **SIGNATURE :**



REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Le règlement européen a renforcé les droits des personnes et les responsabilités des responsables de traitement des données personnelles via le RGPD.

Votre inscription à l'une de nos formations est un traitement de données personnelles géré par le pôle administratif du CD 33 – USGRD sis au 138 route de Léognan -33140- VILLENAVE D'ORNON.

Le traitement a pour objet :

- Le positionnement du stagiaire (tests de prérequis, ...)
- L'inscription du stagiaire à l'une de nos formations,
- La fusion des documents administratifs et pédagogiques du stagiaire en lien avec la formation suivie,
- La création et l'envoi du certificat ou attestation ou diplôme en fin de formation du stagiaire,
- Le suivi de votre parcours de formation.

Les données sont recueillies auprès de tous les stagiaires du CDF 33 – USGRD car celles-ci sont indispensables à la création des documents liés à la formation, aux certificats, attestations et diplômes éventuellement demandés auprès des entités certificatrices, selon la réglementation. Les catégories de données traitées sont les données d'identité personnelles et professionnelles du stagiaire et de sa structure. Les personnes concernées par ce traitement sont le stagiaire ainsi que les responsables administratifs et financiers de l'organisme demandeur.

Le recueil des données est **obligatoire** et **règlementaire** dans le cadre de l'inscription aux formations dispensées par le CDF 33 – USGRD. En cas de non fourniture de ces données, le stagiaire ne pourra pas être inscrit à la formation.

Ce traitement ne prévoit pas une décision automatisée et ne fait pas l'objet d'un transfert hors UE. Le destinataire des données est le secrétariat du CDF 33 – USGRD via un logiciel de traitement des données en règle face aux obligations du RGPD.

Les données sont conservées pendant 10 ans conformément aux obligations des organismes de formation. Vous pouvez demander et accéder à une copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au délégué à la Protection des Données du CDF 33 – USGRD (secrétariat).

Je, soussigné(e), Mme/M. atteste avoir pris connaissance des mentions d'information ci-dessus et accepte que le CDF 33 – USGRD collecte et utilise des données renseignées dans ce formulaire.

Fait à Villenave d'Ornon, le/...../.....

(Nom, prénom et signature)

Le secrétaire

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CLAUSE 1 : OBJET

Les Conditions Générales de Vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations du Centre Départemental de Formation de la Gironde de la FNMNS – USGRD et de son client dans la cadre de la vente des formations dispensées par le CDF.

Formations initiales et continues : GQS/PSC 1/PSE1/PSE2/PIC F/PAE F PSC/PAE F PS/ BNSSA/ SSA / FORMATIONS INCENDIES/SST/GESTION DES CONFLITS.

Toute prestation accomplie par le CDF 33 de la FNMNS implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

CLAUSE 2 : PRIX

Les prix des différentes formations sont ceux en vigueur au jour de l'édition du devis ou de la commande. Ils sont libellés en euros. Le CDF n'étant pas assujéti à la TVA le prix indiqué est donc celui qui devra être versé.

Le CDF 33 de la FNMNS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, toutefois il s'engage à facturer les formations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande ou du devis.

CLAUSE 3 : RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristourne que le CDF 33 de la FNMNS serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge du client de certaines prestations.

CLAUSE 4 : ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé

CLAUSE 5 : MODALITES DE PAIEMENT



Le règlement des prestations s'effectue

- Soit par chèque
- Soit par virement bancaire
- Soit par espèces

CLAUSE 6 : RETARD DE PAIEMENT

Toute formation effectuée doit être réglée en totalité avant la remise des attestations certificats de compétence ou diplômes en fonction de la formation suivie. En cas de non-paiement aucun documents validant la formation ne sera remis au stagiaire.

CLAUSE 7 : FORCE MAJEURE

La responsabilité du CDF 33 de la FNMNS ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution d'une formation ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

CLAUSE 8 : TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution à l'amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Bordeaux.

Fait à VILLENAVE D'ORNON, le/...../.....

Nom, prénom et signature du client précédée de
la mention manuscrite « *lu et approuvé* »

Le représentant légal du CDF 33 FNMNS
Frédéric SALLAN, Président du CDF 33



